



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, Mme Cindy ARNASSALON ; M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Christian CITADELLE ; Mme Anny GENIPA ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/12/129

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR CES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, compte tenu de la nécessité de renouveler des emplois et renforcer les besoins des services, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les emplois non permanents selon les modalités ci-dessous :



CONTRACTUELS

Catégorie C (Opérateur principal des APS)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 2 postes à 30h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Animateur-éducateur sportif. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) dans le domaine du sport. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des opérateurs principaux des APS. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Mettre en place et encadrer des activités sportives liées au tennis.
--	---	---

CONTRACTUELS

Catégorie A (Attaché territorial)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Directeur du pôle communication. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (niveau 6 minimum). - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial. Majoration de traitement de 40%. - Nature globale de la mission : Le directeur du pôle communication contribue à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité. Il organise, coordonne et diffuse des informations relatives aux politiques publiques menées sur le territoire. Il développe des relations avec la presse et les médias et encadre les agents du pôle communication.
--------------------------------------	--	---



--	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Webdesigner. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 5. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Le web designer est en charge de la conception graphique et visuelle ainsi que de l'ergonomie d'un site web et de ses services associés (newsletter, e-mailing, affiche...). Il réalise des intégrations simples sur tous supports (graphiques, animations)
--	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Référent développement économique. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 4 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emploi d'attaché territorial. Majoration de traitement de 40%. - Nature globale de la mission : Le référent développement économique participe à la conception et à la mise en œuvre des projets liés au développement économique local. Anime et coordonne des actions économiques et touristiques.
--	--	---



		Assurer une présence terrain auprès des commerçants et acteurs locaux afin d'identifier les besoins...
--	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques. <p style="margin-top: 10px;">Majoration de traitement de 40% possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.
------------------------------------	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 28h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs. <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.
--	--	---

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 8 postes à 30h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet (30h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques. <p style="margin-top: 10px;">Majoration de traitement de 40% possible.</p>
------------------------------------	---	---



		<ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein du service technique.
--	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 2 postes à 28h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet (28h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.
------------------------------------	---	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint d'animation)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Chargé de projet Enfance-Jeunesse - Type de recrutement Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 5 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : L'agent a en charge des projets en faveur de l'enfance et la jeunesse et a pour mission de matérialiser les initiatives et mesures mises en place dans le cadre de la politique jeunesse de la ville.
--------------------------------------	--	--

CONTRACTUELS

		<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).
--	--	--



Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 26h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement temporaire d'activité) à temps non complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 3. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. <p style="text-align: right;">Majoration de traitement de 40% possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : L'ASVP a pour mission principale de veiller à l'application des règles de stationnement et à la réglementation de la voie publique. Ils participent à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécurisent le passage des piétons sur la voie publique
		CONTRACTUELS
Catégorie B (Technicien)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 7 - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Organisation et mise en œuvre de la sécurité des SI de la collectivité. Garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des SI. Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de sécurité.
Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire :	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent administratif. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet.



	<p>- 3 postes à 30h (Temps non complet)</p>	<p><i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 4 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature globale de la mission : L'agent administratif assure des missions administratives telles que le secrétariat, le suivi des dossiers et peut être en charge d'activités d'accueil et de réception du public.
--	---	---

Le Conseil municipal

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville Chapitre 012-Article 64131,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler ces emplois pour mener à bien le développement des missions de la collectivité,

Considérant que les conditions sont remplies pour que ces postes puissent être pourvus,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De créer des emplois non permanents à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les modalités ci-dessous :

CONTRACTUELS		
Catégorie C (Opérateur principal des APS)	<p>Nombre et volume horaire hebdomadaire :</p> <p>- 2 postes à 30h (Temps non complet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Animateur-éducateur sportif. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) dans le domaine du sport. - Rémunération : Par référence au cadre



		<p>d'emplois des opérateurs principaux des APS.</p> <p>Majoration de traitement de 40% possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Mettre en place et encadrer des activités sportives liées au tennis.
--	--	---

CONTRACTUELS

<p>Catégorie A (Attaché territorial)</p>	<p>Nombre et volume horaire hebdomadaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à 35h (Temps complet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Directeur du pôle communication. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (niveau 6 minimum). - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial. <p>Majoration de traitement de 40%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature globale de la mission : Le directeur du pôle communication contribue à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité. Il organise, coordonne et diffuse des informations relatives aux politiques publiques menées sur le territoire. Il développe des relations avec la presse et les médias et encadre les agents du pôle communication.
--	--	---

CONTRACTUELS

<p>Catégorie C (Adjoint administratif)</p>	<p>Nombre et volume horaire hebdomadaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Webdesigner. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 5. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. <p>Majoration de traitement de 40% possible.</p>
--	--	--



	- 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Le web designer est en charge de la conception graphique et visuelle ainsi que de l'ergonomie d'un site web et de ses services associés (newsletter, e-mailing, affiche...). Il réalise des intégrations simples sur tous supports (graphiques, animations)
--	------------------------------------	---

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Référent développement économique. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 4 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial. Majoration de traitement de 40%. - Nature globale de la mission : Le référent développement économique participe à la conception et à la mise en œuvre des projets liés au développement économique local. Anime et coordonne des actions économiques et touristiques. Assurer une présence terrain auprès des commerçants et acteurs locaux afin d'identifier les besoins...
--	---	---

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire :	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.
------------------------------------	---	--



	- 1 poste à 35h (Temps complet)	
--	------------------------------------	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 28h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement : Emplois non permanents (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs. - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.
--	---	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 8 postes à 30h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet (30h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques. - Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein du service technique.
------------------------------------	--	---

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 2 postes à 28h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent polyvalent. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet (28h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Sans condition de diplômes. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques.
------------------------------------	--	--



		Majoration de traitement de 40% possible.
		<ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : Effectuer les missions d'un agent polyvalent au sein des services.

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint d'animation)	<p>Nombre et volume horaire hebdomadaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à 35h (Temps complet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Chargé de projet Enfance-Jeunesse - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet (35h). <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 5 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation. <p>Majoration de traitement de 40% possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : L'agent a en charge des projets en faveur de l'enfance et la jeunesse et a pour mission de matérialiser les initiatives et mesures mises en place dans le cadre de la politique jeunesse de la ville.
--------------------------------------	--	--

CONTRACTUELS

Catégorie C (Adjoint technique)	<p>Nombre et volume horaire hebdomadaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à 26h (Temps non complet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement temporaire d'activité) à temps non complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 3. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. <p>Majoration de traitement de 40% possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature de la mission : L'ASVP a pour mission principale de veiller à l'application des règles de stationnement et à la réglementation de la voie publique. Ils participent à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécurisent le passage des piétons sur la voie publique
------------------------------------	--	---



CONTRACTUELS		
Catégorie B (Technicien)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 1 poste à 35h (Temps complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplôme de niveau 7 - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature de la mission : Organisation et mise en œuvre de la sécurité des SI de la collectivité. Garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des SI. Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de sécurité.
Catégorie C (Adjoint administratif)	Nombre et volume horaire hebdomadaire : - 3 postes à 30h (Temps non complet)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste : Agent administratif. - Type de recrutement : Emploi non permanent (Accroissement saisonnier d'activité) à temps non complet. <i>Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique.</i> - Niveau de recrutement : Diplômé(e) de niveau 4 minimum. - Rémunération : Par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial. Majoration de traitement de 40% possible. - Nature globale de la mission : L'agent administratif assure des missions administratives telles que le secrétariat, le suivi des dossiers et peut être en charge d'activités d'accueil et de réception du public.

ARTICLE 2 : Que les rémunérations sont fixées sur la base des grilles indiciaires de chaque cadre d'emplois de référence précisé dans le tableau.

ARTICLE 3 : D'inscrire au budget chapitre 012, article 64 (Charges de personnel) les crédits correspondants.

ARTICLE 4 : Que la présente décision concerne également les renouvellements éventuels des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique si les besoins le justifient.



ARTICLE 5 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 21 voix pour 1 contre (M. Benjamin GRACCHUS)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Iocelyn SAPOTILLE

